Commune de Saint-Léger
Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

Rue du Château, 19 - B-6747 SAINT-LEGER | 063 23 92 94

Extrait du registre aux délibérations
du CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 5 novembre 2025

Étaient présents : Vinciane GIGI, ***Bourgmestre***
Eric DECOLLE, ***1er échevin***
Marc HUBERT, ***2ème échevin***
Stéphane AGOSTINI, ***3ème échevin***
Chantal RONGVAUX, ***Présidente du CPAS***
Cyrille GOBERT, ***Conseiller - Président***
~~Lucie PONCELET~~, Justine CLINQUART, Virginie SCHMIT, Alain RONGVAUX, Fabian FORTHOMME, Christiane DAELEMAN, Alyssa GUICHART, ***Conseillers***
Tomaso ANTONACCI, ***Directeur général***

Point n° 7 - Application décret coût vérité - immondices 2026 - Proposition de taux

Le Conseil communal, siégeant en séance publique,

Vu le budget prévisionnel 2026 relatif à la gestion des déchets transmis par IDELUX ENVIRONNEMENT en date du 30/09/2025 ;

Vu que les communes doivent couvrir entre 95 et 110 % du coût-vérité avec les recettes de la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices ;

Attendu qu'il est possible d'atteindre ce taux de couverture en modifiant les variables suivantes :

- nombre de sacs distribués gratuitement,
- montant de la taxe proprement dit,
- frais de personnel,
- prix des sacs verts et gris vendus en Commune ;

Considérant l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets par IDELUX ;

Considérant la transmission du dossier au Receveur régional pour avis préalable en date du 24/10/2025 ;

Considérant l'avis Positif du Receveur régional remis en date du 27/10/2025 ;

Sur proposition du Collège,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'appliquer un taux de couverture de 100 %, pour l'exercice 2026.

Fait en séance susmentionnée,
Par le Conseil communal,

(s) Tomaso ANTONACCI
Directeur général

(s) Vinciane GIGI
Bourgmestre

Pour extrait conforme, Saint-Léger, le 6 novembre 2025

Tomaso ANTONACCI
Directeur général

Administration Communale
ST-LEGER (LUX)

Vinciane GIGI
Bourgmestre

Avis

AVIS : Positif

DATE DU PRÉSENT AVIS : 27/10/2025 à 14:42

OBJET : Application décret coût vérité - immondices 2026 - Proposition de taux

SERVICE : Service taxes & redevances

AGENT : FINELLI Vanessa

TYPE D'AVIS : ≥ 30.000€

DÉLAI (jours ouvrables) : 10

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER : 24/10/2025

DATE LIMITE DE REMISE D'AVIS : 07/11/2025

COMMENTAIRE :
Sauf erreur ou omission le calcul du taux est conforme à la législation en vigueur. Je remets donc un avis positif.

,